Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20251219-D2025191213-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2025/19/12/13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 NOVEMMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, PICARDA Styren.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à POUPON Marie-Laure, LE GRAND Mickaël à DUFLEIT Anthony, LE GRAND Hicham à LE NAOUR Roger, LE COROLLER Marie-Ange à LE ROUX Véronique, BAUDET Philippe à JANNY Patrick, TROALEN Anne à ULLIAC Morgane, PICARDA Styren à BOUËDEC Jean-Michel.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 25/11/2025
Convocation affichée le : 10/12/2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 18
Procuration (s) : 9

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……
Certifié exécutoire le ……
A GOURIN, le……

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H

13- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA FOURRIÈRE ANIMALE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2026 – GROUPE SACPA

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le renouvellement du marché de prestations de services pour la fourrière animale auprès du Groupe SACPA pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. Il précise que ce marché pourra être reconduit tacitement 3 fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans et pour un montant annuel global de 3 933,35 € HT (TVA 20 % en sus).

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de prestations de services.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20251219-D2025191213-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

VU la proposition de renouvellement de contrat prestations de services fourrière animale annexée à la présente,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer auprès du groupe SACPA le renouvellement du marché de prestations de services pour la fourrière animale, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, et pour un montant annuel global de 3 933,35 € HT (TVA 20 % en sus).

A Gourin, le 19 décembre 2025
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.